

**SÉANCE du 26 OCTOBRE 2023**  
**COMPTE RENDU 09/23**

Le jeudi vingt-six octobre deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BOISCHAMPRE s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Michel LERAT, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. MMES. Michel LERAT, Maire, Louis LEGER, Lucie BISSON, André GUERIN, Adjoints au Maire ; Claude MORAND, Maire délégué, Muriel DOLLEY, Xavier BIGOT, Maire délégué, Evelyne DOMET LÉBOUCHER, Maire déléguée, Huguette BARREAU, Patrick HÉBERT, Nadine KERNAONET, Guénola RECH, Guillaume BOSCHET, Florian PAPIN, Stéphanie LEBIGOT, Jérôme BOURGUIGNON.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : Anne-Marie DERRIEN, Adjointe au Maire ayant donné pouvoir à Guénola RECH, Laetitia GÉRARD, Stéphanie MORTEAU ayant donné pouvoir à Evelyne DOMET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Guillaume BOSCHET.

**APPROBATION COMPTE RENDU SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 21 septembre dernier.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de séance du 21 septembre 2023.

**ADM-23-041 CHOIX LOGO BOISCHAMPRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci avait décidé de consulter les habitants de Boischampré pour le Logo de la commune de Boischampré.

Voici le résultat du sondage réalisé :

Choix A

Choix B

Choix C



	Logo A	Logo B	Logo C
Vote internet	41	16	10
Vote papier	11	11	2

Vote téléphone		6	
Total	52	33	12

Monsieur le Maire propose au Conseil de suivre l'avis des administrés et de retenir le logo plébiscité proposé après quelques modifications :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir le logo présenté ci-dessus et charge Monsieur le Maire de le mettre en œuvre.

#### **FIN-23-042 REMBOURSEMENT SUITE ANNULATION LOCATION SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'annulation de salle polyvalente de Vrigny pour raison de santé.

Il propose au Conseil de reverser au locataire les arrhes versés à la réservation d'un montant de 40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de reverser la somme de 40 € au locataire de la salle de Vrigny.

#### **FIN-23-043 DEMANDE DE SUBVENTION « VOIE 2° DB »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de la Fondation Maréchal Leclerc de Hautecloque concernant la nouvelle version du Guide Vert Voie de la 2<sup>ème</sup> DB.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser une subvention d'un montant de 100 € à la Fondation Maréchal Leclerc de Hautecloque pour le nouveau Guide Vert « voie de la 2<sup>ème</sup> DB.

## **FIN-23-044 FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2022**

Dans la concertation qui a prévalu à l'adoption de l'intérêt communautaire associé à la compétence voirie, un accord sur le financement des travaux de voirie a été trouvé entre communes et EPCI. Cet accord a été acté à travers une convention cadre fixant les contours et les modalités d'exécution de fonds de concours sur les opérations de voirie.

Rappelons ici l'économie générale du dispositif ainsi adopté :

1. Chaque année, au lendemain de l'adoption du budget, un programme prévisionnel de travaux de voirie est élaboré dans le cadre des travaux de la commission voirie. Ce programme prévisionnel est communiqué aux communes membres avant l'été.

2. Dans le courant de l'automne, en tenant compte d'éléments impondérables et d'ajustements sur les prévisions, le programme définitif est adopté. Ce programme définitif est appelé à être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux. Ces délibérations confortent l'engagement pris par les communes de financer les opérations de voirie par un fonds de concours calibré à 30% du montant HT des travaux. C'est sur la base de ces délibérations qu'Argentan Intercom est fondé à inscrire ces recettes en « restes à réaliser ».

3. Dans le courant de l'année qui suit la programmation, Argentan Intercom rend compte de l'exécution des travaux de voirie et en établit le bilan financier. C'est sur cette base que sont calculés les montants de fonds de concours soumis à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux.

Un courrier du président d'Argentan Intercom a été récemment adressé à la commune de Bois Champré. Il indique, pour chaque opération inscrite aux programmes 2021 et 2022 achevée et réglée à la date du 5 Octobre 2023, le montant des travaux réglés aux différentes entreprises titulaires des marchés en vigueur.

Conformément aux engagements pris par la commune de Bois Champré quant aux fonds de concours à verser sur les opérations constitutives du programme annuel de voirie, il y a lieu de prendre acte du compte rendu financier communiqué et d'adopter le montant définitif du fonds de concours à verser en 2023 sur les lignes de travaux achevés.

*Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la convention cadre instaurant le principe des fonds de concours sur le programme annuel des travaux de voirie adoptée par le conseil municipal le 19 décembre 2019 par délibération FIN-19-071 ;*

*Vu le bilan financier des travaux du programme de voirie 2021-2022 achevés et réglés à la date du 21 Septembre 2023.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

□ de prendre acte du coût des travaux ci-dessous énumérés, ainsi que de leur achèvement :

localisation	année de programmation	montant TTC des travaux	subventions perçues	montant du fonds de concours
St Christophe VC113 Enduit l'Être au Gond	2021	2 959.26 €	0 €	739.81 €
Vrigny VC 8- VC 4 et VC 109 Bi couche suite trx	2022	22 223.20 €	0 €	5 555.80 €
St Loyer VC 105 Rue et Ruelle Soupe au Choux Rechargement en enrobé	2022	33 157.28 €	0 €	8 289.32 €
<b>TOTAL</b>				<b>14 584.93 €</b>

□ d'attribuer à Terres d'Argentan Interco, au regard des travaux de voirie identifiés ci-dessus un fonds de concours de 14 584.93 €.

## QUESTIONS DIVERSES

Présentation Audit énergétique des salles polyvalentes.